

GTMC-VTT - Étape 23 - Sainte-Enimie > L'Hom

Parc national des Cévennes



Sur la GTMC-VTT (Olivier Octobre / GTMC-VTT)



La GTMC-VTT, de Sainte-Enimie à L'Hom.

On continue à longer le Tarn jusqu'à St-Chely du Tarn, situé sur un méandre de la rivière. L'itinéraire, en balcon, monte ensuite au col de Coperlac pour atteindre le causse Méjean, plus haut plateau caussenard, qui culmine à 1 247 m. On traverse plusieurs hameaux, ça roule bien et ça permet de lever un peu la tête, et tant mieux car le paysage le vaut, avec quelques magnifiques points de vue sur le causse et le massif de l'Aigoual.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 3 h 45

Longueur : 27.9 km

Dénivelé positif : 1334 m

Difficulté : Niveau noir - Très difficile

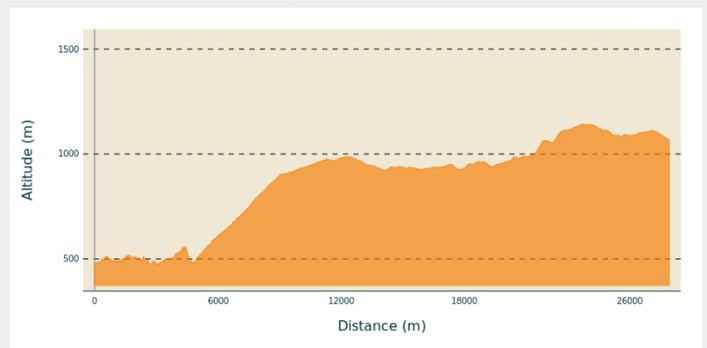
Type : Traversée

Itinéraire

Départ : Sainte-Enimie

Balissage : Itinéraire VTT Sports cyclistes

Profil altimétrique



Altitude min 471 m Altitude max 1143 m

Balisage spécifique des Grandes Traversées à VTT (label FFC) : panonceaux blancs avec triangle et ronds rouges, complétés du nom de l'itinéraire. Ces balises sont le plus souvent apposées sur des arbres ou des poteaux le long du parcours.

Praticable : toute l'année.

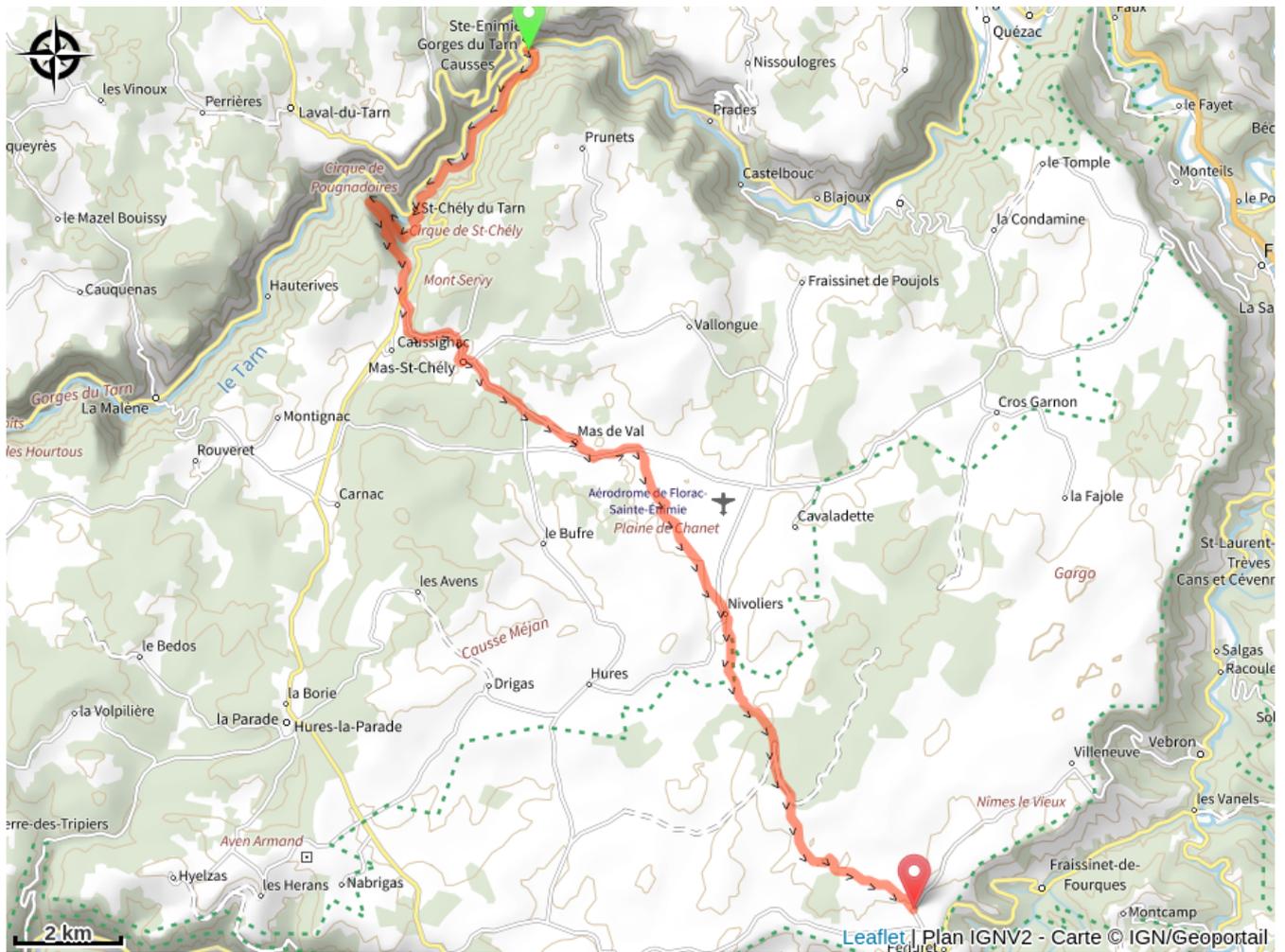
Sous réserve de conditions météo favorables.

Site web (URL) : <https://www.la-gtmc.com/>

Téléphone : [04 74 59 71 70](tel:0474597170)

Mél : contact@la-gtmc.com

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

 **En plein air**

 **Inscrit au PDIPR**

 **Label VTT - FFC**

Recommandations

Bien que cela soit peu recommandé, il est possible que certains vététistes voyagent avec un animal. Il sera alors indispensable de le transporter ou de le tenir en laisse sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile, ainsi que sur les chemins où la présence d'animaux est règlementée. Sur les chemins où la présence d'animaux est interdite par arrêté (dans les Parcs nationaux notamment), les vététistes devront trouver un parcours alternatif par des chemins ne réglementant pas la présence d'animaux, ou se séparer temporairement de leur animal sur les étapes concernées.

Comment venir ?

Parking conseillé

Rue du Bassin

Source

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

<http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>